

VILLE DE CAMON

-----

DECISION DU MAIRE

**« INSTALLATION DE VISIOPHONES A L'ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES ET AUX PERISCOLAIRES  
JEAN JAURES ET EDMOND MARQUIS »**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA SOMME AU TITRE DU FIPD.**

Le Maire de la Ville de CAMON,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 25° permettant de demander à tout organisme financeur, pour les projets de fonctionnement et les projets d'investissements, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT que la Préfecture de la Somme, dans le cadre des politiques de sécurité publique et de protection des populations, accompagne les communes dans les projets de sécurisation des établissements scolaires et notamment l'installation de visiophones,

CONSIDERANT que l'école maternelle Jean Jaurès n'est pas équipée d'un visiophone tout comme son équipement périscolaire ainsi que celui de l'école élémentaire Edmond Marquis,

CONSIDERANT que le projet communal apparaît nécessaire car il permet de visualiser à distance les personnes souhaitant entrer dans les équipements et éviter ainsi les dangers potentiels et a un coût global estimé à 10.142,00 € H.T soit 12.171,00 € TTC sur la base des devis des entreprises,

**DECIDE**

ARTICLE 1 : Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation est sollicité auprès de la Préfecture de la Somme.

ARTICLE 2 : Le plan de financement de l'opération est arrêté de la façon suivante :

- Subvention FIPD 80 % :	8.113,00 €
- Fonds propre Commune : (dont T.V.A)	4.058,00 €

Pour extrait conforme, le Maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

dont Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Somme.
- Comptable public.

Fait à CAMON, le 15 février 2024

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX

